

## **CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION**

- 1** - Les services divers de Direct-plombier.com se font fort d'intervention dans la journée, dans les plus brefs délais. Tout retard n'engage en aucun cas la société.
- 2** - Nos fournitures sont vendues sur devis, aux prix des indices économiques de la société ainsi que la main-d'œuvre et le déplacement.
- 3** - Tout supplément sur le devis initial sera facturé. Direct-plombier.com s'en tiendra uniquement aux écrits indiqués. Si Direct-plombier.com est appelé par le client pour l'enlèvement de matériaux usagés, il sera facturé un déplacement et le temps passé, suivant devis et aux tarifs en vigueur.
- 4** – **GARANTIE TOTALE DE 1 AN DEPLACEMENT ET MAIN D'OEUVRE**  
(1 an sur pièces facturées) est limitée aux chauffe-eau à gaz, chauffe-bain, chaudière, à l'exception de l'installation et des robinetteries. La responsabilité de la société sera dérogée, en cas d'accident dû à un mauvais fonctionnement de l'appareil provenant, soit d'une mauvaise utilisation, soit de l'intervention constructeur sauf le déplacement et la main d'œuvre, pour le remplacement des pièces constatées défectueuses. Direct-plombier.com assure la garantie du matériel neuf utilisé par le constructeur sauf le déplacement et la main d'œuvre, pour le remplacement des pièces restantes à la charge du client. La garantie est de 3 mois sur les dépannages / réparations tous corps d'état. Tous travaux de dégorgement effectué n'est pas assimilable à un contrat d'entretien de canalisations et ne donne droit à aucune garantie.
- 5** - Tous les travaux sont payables au comptant (fin de travaux) directement à nos techniciens. Si, à titre exceptionnel, un client est autorisé à s'acquitter par fractions, le non règlement d'un seul terme rendrait exigible de plein droit et sans mise en demeure, la totalité due. Conformément à la loi, Direct-plombier.com se réserve la propriété absolue des matériaux, pièces, posées par nos soins, jusqu'à complet règlement ce ceux-ci.
- 6** - Toute heure commencée est due
- 7** - Les renseignements donnés par les standardistes ne sont qu'à titre purement indicatif et n'engage aucunement notre responsabilité.
- 8** - Les techniciens peuvent éventuellement déposer des sanitaires pour aboutir à une réparation, déplacer des meubles ou autre, gênant leur intervention. Nous précisons qu'ils agissent alors aux risques et périls de la clientèle.

**9** - La signature donnée par le mandataire sur le devis ou la facture engage le client lui-même.

**10** - les travaux ou fournitures ne sont pas sujets à règlement d'architecture ou régisseurs.

**11** - En cas de litige, même en cas d'appel en garantie et de convention express entre les parties, il est stipulé que le Tribunal de Commerce de Bobigny est le seul compétent.

**12** - Dans l'hypothèse ou, du fait de son âge, de son isolement, de sa situation physique ou psychologique, de son absence de connaissances de la langue française, le client ne serait pas en mesure de signer seul le devis proposé, il lui appartient de se faire assister par toute personne de son choix.

**13** - La société Direct-plombier.com réserve le droit à la clientèle de renoncer à l'achat du matériel installé ( excepté les pièces détachées diverses, le verre, le bois et les petites fournitures) et d'en être remboursé intégralement sous les 15 jours à réception de celui-ci, sous réserve de son bon état à la restitution, à condition qu'il soit remis complet dans son emballage d'origine et que cette demande soit effectuée par colis recommandé avec AR moins de 7 jours ouvrables après l'acceptation du devis.

d'État précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire.

Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence.

Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

Art. L. 121-25. Dans les sept jours , jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue.

Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 121-27.

Art. L. 121-26. Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L. 121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

## **Nos Secteurs D'interventions**

Seine Saint Denis (93)

Paris (75) Hauts de Seine (92) Seine et Marne (77) Essonne (91)

Yvelines (78) Val d'Oise (95) Département Val-de-Marne(94)

[Direct-plombier.com](http://Direct-plombier.com) 93270 SEVRAN